

**ÉLECTRICITÉ** Les promoteurs du site de La Vue-des-Alpes font recours contre la décision du Tribunal administratif. Avec l'appui de l'Office fédéral de l'énergie.

## Le canton de Neuchâtel défend son projet d'éoliennes

» Le sort des sept éoliennes prévues au Crêt-Meuron, à La Vue-des-Alpes (NE), est désormais entre les mains du Tribunal fédéral. Trois recours ont été déposés contre la décision du Tribunal administratif neuchâtelois défavorable au projet.

Le Tribunal fédéral devra se pencher sur le projet d'installation d'éoliennes au Crêt-Meuron, dans les montagnes neuchâteloises. Après la décision négative du Tribunal administratif neuchâtelois, le Canton de Neuchâtel, l'Office fédéral de l'énergie et le promoteur du projet ne baissent pas les bras. Ils font opposition devant la Haute Cour.

### Développer les sources d'énergie renouvelable

«Conformément à la Constitution fédérale et cantonale, nous devons développer de nouvelles sources d'énergie renouvelable, indigène et sans pollution ni émissions de gaz à effet de serre», ont expliqué hier les recourants. Ils estiment que le Tribunal administratif s'est substitué à la volonté politique fédérale et cantonale de développement des énergies renouvelables.

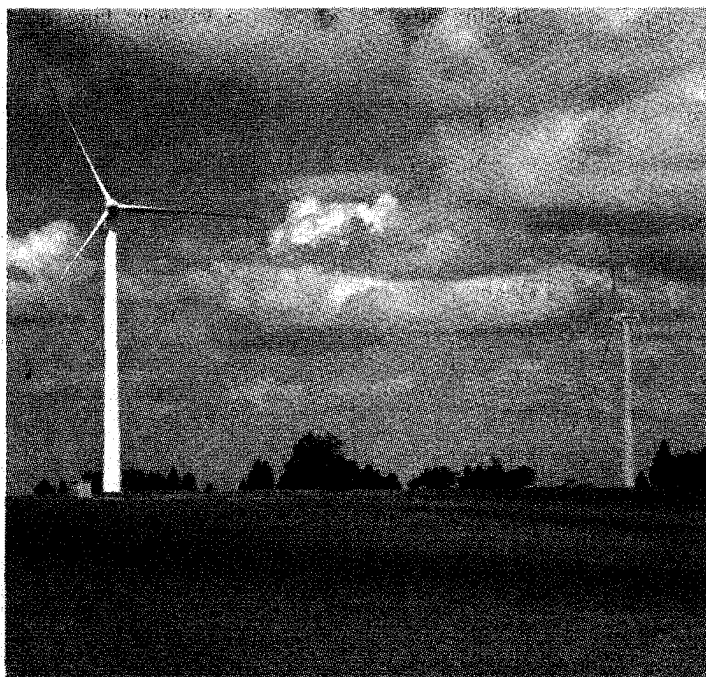
Contrairement à ce que pense le Tribunal administratif, les éoliennes répondent parfaitement au principe du développement durable: elles transforment le

vent, source inépuisable, en électricité et peuvent être démantelées au terme de leur durée de vie, soit vingt-cinq ans environ.

Dans sa décision du 31 mars dernier, le Tribunal administratif juge que l'offre d'électricité en Suisse est suffisante et qu'il n'est dès lors pas nécessaire de développer de nouvelles installations de production. «C'est oublier que nous consommons chaque année plus et que chaque source d'énergie sera utile à l'avenir», relèvent les recourants. Les sept éoliennes prévues au Crêt-Meuron produiront l'équivalent de la consommation de 4000 à 5000 ménages.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) ainsi que Patrimoine suisse se sont opposés au projet et ont remporté une première manche devant le Tribunal administratif neuchâtelois. Les deux associations estiment que la Suisse n'est pas un pays de vents forts et réguliers, conditions sine qua non à l'exploitation efficace de l'énergie éolienne.

AP



Les éoliennes (ici celles du Mont-Crosin, près de Saint-Imier) sont contestées sur les crêtes neuchâteloises.

